

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 décembre 2013  
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui, Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05  
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15  
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05  
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20  
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude  
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25  
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

### EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Etude de sols, de matériaux et auscultation d'ouvrages - Avenant n° 2 -  
Autorisation de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Communauté urbaine de Bordeaux a confié à la société FUGRO GEOTECHNIQUE, sur procédure d'appel d'offres, un marché de type à bons de commande, à savoir :

> marché n° 10212 U - "Etude de sols, de matériaux et auscultation d'ouvrages" notifié le 8 juin 2010, pour une durée de 4 ans, pour un montant compris entre un minimum de 300 000,00 euros HT et un maximum de 2 000 000,00 euros HT.

Par avenant n° 1, la Communauté urbaine de Bordeaux a procédé au transfert du dit marché de la société FUGRO GEOTECHNIQUE à la société GINGER CEBTP, suite à une cession partielle de leur société.

Le marché notifié le 8 juin 2010 arrive à échéance le 07 juin 2014.

L'état des crédits consommés en HT, à ce jour, se décompose ainsi :

- ◆ 2010 : 350 268,15 €
- ◆ 2011 : 689 367,98 €
- ◆ 2012 : 403 825,69 €
- ◆ 2013 : 173 809,48 €

La consommation élevée des crédits de l'exercice 2011 est due à une forte demande d'études pour la phase 3 du tramway. Ces études complémentaires ont porté sur :

- ◆ Des modifications réglementaires, en cours d'étude, pour la prise en compte du risque sismique (modifications réglementaires à partir de 2011 nécessitant de compléter les études déjà faites) ;

- ◆ Des études d'ouvrages plus importantes, souhaitées par le maître d'ouvrage, afin de sécuriser la construction de ceux-ci. Ces études sont liées à la qualité médiocre du sol et le souhait de limiter le recours à des matériaux d'emprunt. Ainsi, les études liées au centre de maintenance ont représenté 56 715 €, les études de tassement sur le secteur de GINKO 26 760 €, auxquelles il convient de rajouter les calculs de stabilité des talus pour le pont des Hôtels ;
- ◆ La nécessité de débiter les études G2 du projet tram-train dans l'attente du nouveau marché, pour un montant de 98 919 €.

De plus, il convient de prendre en compte le "risque amiante" dans les travaux de voirie (parution des circulaires d'application en mai 2013) dans l'exécution du présent marché, à bons de commande, qui fait apparaître de nouveaux besoins non identifiés jusqu'à présent et qui nécessitent le rajout d'un prix d'un montant de 150 € pour la recherche d'amiante dans les mélanges bitumineux.

La Communauté urbaine de Bordeaux gère annuellement plus de 300 chantiers et, dans le but de ne pas retarder ces derniers, il a donc été décidé de recourir au présent marché à bons de commande pour réaliser la recherche d'amiante et ce dans l'attente de la notification d'un prochain marché, dont le lancement est prévu en début d'année 2014, qui prendra en compte cette exploitation d'un point de vue plus global sur les 2 500 km de notre réseau routier et dont les besoins, à terme, sont estimés à plus de 8 500 essais.

Ce prix rémunère, à l'unité :

- ◆ La recherche de fibres d'amiante dans des matériaux bitumineux constituant les structures de chaussées, suivant la méthode META à partir de la norme NFX 43050, y compris rédaction et édition du rapport d'analyse ;
- ◆ La réception du carottage, la préparation et conditionnement de l'échantillon, y compris toutes sujétions ;
- ◆ L'évacuation des déchets et gravats correspondants, de toute nature, dans un lieu agréé.

Ce prix comprend également toutes sujétions de réalisation.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire de passer un nouvel avenant au marché précité pour augmenter le montant maximum et rajouter un nouveau prix.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code des marchés publics et, notamment, son article 20 ;

**VU** la délibération du conseil communautaire n° 2010/0093 du 19 février 2010 ;

**VU** l'avis préalable de la commission d'appel d'offres en date du 20 novembre 2013 ;

**VU** le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires, en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT ;

**VU** le marché initial n° 102012 U ;

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**Considérant :**

- Que, pour des motifs tenant à augmenter le montant du marché de la somme de 200 000,00 € HT correspondant à 10 % du marché initial, il est nécessaire de conclure un avenant au marché n° 10212U et que cet avenant n'a ni pour objet ni pour effet de bouleverser l'économie du marché initial.

## **DECIDE**

**Article 1 :**

Les termes du projet d'avenant n° 2, au marché n° 10212 U, sont approuvés.

**Article 2 :**

Monsieur le président est autorisé à signer l'avenant n° 2 au marché n° 10212 U.

**Article 3 :**

Les dépenses résultant de cet avenant seront imputées sur les crédits des différents programmes de travaux et d'études.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 15 JANVIER 2014</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 15 JANVIER 2014</b></p>
---

M. Alain DAVID